



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

10 décembre 2018

À cette séance extraordinaire, convoquée par le maire et tenue au Centre Municipal le 10 décembre 2018, les membres du conseil ayant renoncé à leur avis de convocation, étaient présents : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et un contribuable. L'assemblée débute. Il est vingt heures dix-sept (20h17).

231-18

Accompagnement par le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT l'importance d'analyser le cadre organisationnel de notre administration municipale et de clarifier les besoins et attentes de l'organisation;
CONSIDÉRANT l'importance de créer un climat de confiance et d'écoute auprès de la direction générale et des employés de l'organisation aux yeux de la population;
CONSIDÉRANT l'importance que l'analyse soit fondée sur la neutralité et l'impartialité et fasse l'objet de recommandations qui pourront être mises en œuvre en fonction des capacités financières de la municipalité;
ATTENDU la possibilité pour la municipalité de bénéficier de soutien en matière de ressources humaines et relations du travail;
ATTENDU que les tarifs horaires pour l'année 2018 sont entre 125 \$ et 150 \$;
ATTENDU que les tarifs horaires pour l'année 2019 sont entre 120 \$ et 165 \$;
ATTENDU qu'une offre de service visant à analyser le cadre organisationnel des ressources humaines de la municipalité a été présentée par la FQM;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini, Danielle Roy et Michel Duval sous division de Jean-François Nadeau, Pascal Laverdière et Réjean Deblois
Que la municipalité de Sainte-Hénédine mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM pour analyser le cadre organisationnel des ressources humaines de la municipalité aux tarifs horaires en vigueur;
Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à négocier la prestation de service avec la fédération municipale des municipalités et de signer le contrat de service. Le tout sera financé à même les sommes prévues au budget 2018 et 2019 et les surplus accumulés s'il y a lieu.

232-18

Priorités désignées à SQ en 2019

CONSIDÉRANT la correspondance reçue en date du 26 novembre 2018;
CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le conseil séance tenante à ce sujet;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal avise la Sureté du Québec MRC Nouvelle-Beauce que les priorités suivantes sont demandées par le conseil pour 2019:

- ✓ Que des opérations de surveillance de la vitesse soient faites aux quatre (4) entrées du village et dans la zone scolaire
- ✓ Que des opérations de surveillance soient faites au niveau de la circulation des véhicules hors route dans les rues du village
- ✓ Que des opérations de surveillance et d'informations soient faites concernant les vols sur propriétés privées

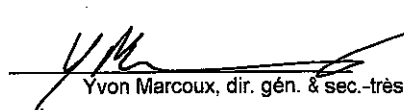
233-18

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée. Il est vingt heures trente-deux (20h32).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval, maire


Yvon Marcoux, dir. gén. & sec.-trés